

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

RECTIFICATIF N° 71/66 du 8/3/71

AU DECRET N°70/329 DU 23.10.70 PORTANT
NOMINATION A TITRE NORMAL DANS L'ORDRE
DU DEVOUEMENT CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;

VU le Décret N°60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement
Congolais ;

VU le Décret N°60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du
Dévouement Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Le Décret 70/329 du 23.10.70 portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Dévouement Congolais en ce qui concerne le nom ;

AU LIEU DE :

Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier
Monsieur KIKOUNGA-N'GOT Pierre Contributions directes - BRAZZAVILLE-

LIRE :

Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier
Monsieur KIKOUNGHAT Pierre François Contributions directes - BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2.- Le présent Rectificatif sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 8 Mars 1971


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-